



Xxxxxx - Contrat garantie accident

Par **Tsar59190**, le **02/11/2015 à 12:04**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous concernant la résiliation d'un contrat que je possède à la xxxxxx depuis quelques années.

Le contrat Garantie Accident que je souhaite résilier. Ces derniers m'indiquent que la résiliation pourra être effective à date d'échéance.

Ma question est la suivante, la loi Hamon ne permet elle pas de résilier avant cela ?

Je vous en remercie d'avance

Cordialement

Par **moisse**, le **02/11/2015 à 12:10**

La loi HAMON ne concerne pas tous les contrats d'assurances, mais uniquement certains, qu'il est en effet possible de résilier après une première année.

Par **Tsar59190**, le **02/11/2015 à 12:26**

Très bien, humm je vous remercie c'est noté

bonne journée.

Par **Lag0**, le **02/11/2015** à **13:14**

Bonjour,

Attention, je crains que vous fassiez l'erreur classique à ce sujet.

La loi Hamon ne permet de résilier un contrat en cours d'année que pour un changement d'assureur. Pas pour simplement résilier un contrat sans changer d'assureur.